

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 juin 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 2039)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 38

présenté par  
M. Blein

-----

**ARTICLE 40 AFA**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La question du champ de l'exonération du versement de transport a fait l'objet d'un amendement adopté en projet de loi de finances rectificative, véhicule juridique mieux adapté à sa nature fiscale. Il est donc logique de procéder à sa suppression au sein du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire.